



Datum / Date: 20/03/2017
Uur / Heure: 10:54
Vraag / Question: n° 17353

**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Jan JAMBON, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et
de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
concernant
le rapport de la Ligue des droits de l'homme sur un probable « profilage
ethnique » des contrôles de Police
- déposée le 14 mars 2017 -**

Monsieur le Ministre,

Un rapport de la Ligue des droits de l'homme avancerait l'idée d'un possible profilage ethnique lors de contrôles de police. Le rapport, basé principalement sur des témoignages d'une communauté bien précise, souligne l'amalgame créé entre religion ou ethnie et le terrorisme, tout en ajoutant qu'il s'agirait d'une tendance qui pourrait être attribuée à d'autres pays européens.

Comme l'a affirmé la Police fédérale, le profilage ethnique est prohibé et les contrôles ne peuvent s'effectuer que sur des comportements bien définis.

Monsieur le Vice-Premier Ministre, mes questions sont dès lors les suivantes :

- Avez-vous eu connaissance dudit rapport ? Quelle fiabilité peut-on lui donner ?
- En 2016, combien de personnes se sont plaintes au Comité P de « *contrôles au faciès* » ? Combien ont été avérées ? Ces chiffres ont-ils augmenté depuis les attentats de Bruxelles, le 22 mars 2016 ?
- Quelles formations sont données par la Police pour éviter un possible profilage ethnique ? Combien d'heures comprend une formation ?
- Des faits similaires sont-ils reportés dans d'autres pays européens ?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN



DE VICE-EERSTE MINISTER, MINISTER VAN VEILIGHEID EN
BINNENLANDSE ZAKEN

LE VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE LA SECURITE
ET DE L' INTERIEUR

Question orale n° 17353

De : Madame JADIN

Objet : Le rapport de la Ligue des droits de l'homme sur un probable « profilage ethnique » des contrôles de Police

Question 1

La police fédérale a également reçu une copie du rapport. Il sera analysé dans les semaines qui viennent et les recommandations qui y figurent seront évaluées. De nouvelles propositions seront formulées, le cas échéant.

Question 2

Le Comité P n'a pas effectué d'enquête récemment sur la pratique de profilage ethnique lors de contrôles d'identité par des fonctionnaires de police.

Toutes les plaintes portées à la connaissance du Comité P sont reprises dans un registre automatisé. Sur la base des paramètres d'enregistrement actuels, il n'est toutefois pas possible d'effectuer a posteriori une évaluation fiable du nombre de plaintes introduites concernant du profilage ethnique lors de contrôles d'identité.

Question 3

La police fédérale ne propose aucune formation spécifique en ce qui concerne le profilage ethnique. Cependant, le sujet est abordé au cours d'autres formations, tels la formation COPPRA dont les formateurs rappellent clairement que le profilage ethnique est interdit.

La police fédérale soutient également une approche scientifique de ce thème par le biais de sa convention avec Unia.

Un projet de recherche mené en collaboration avec l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC) étudie dans quelle mesure le profilage ethnique est présent ou non dans la zone de police Schaerbeek-Evere-St Josse-ten-Node ; il étudie également le risque de discrimination et l'impact sur la relation entre la police et la population. Le cas échéant, une analyse sera réalisée aux fins de dégager des initiatives permettant d'ajuster les manières de faire des fonctionnaires de police.

En collaboration avec Unia, cette zone de police a également organisé une formation de deux jours sur le sujet.

D'autres zones de police et unités de la police fédérale suivent de près le projet de la zone de Schaerbeek-Evere-St Josse-ten-Node aux fins d'en tirer, le cas échéant, des leçons à leur niveau.

Question 4

La police fédérale se réfère au guide de l'European Fundamental Rights Agency (FRA). Ce document est utilisé pour sensibiliser et informer le personnel de la police. Le guide reprend les statistiques de différents pays européens.

Le Ministre,

Jan Jambon